

AVIS D'APPEL D'OFFRES

COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ANNÉES 2018-2019 et 2019-2020 AVEC OPTION DE RENOUVELLEMENT POUR 2020-2021, 2021-2022 ET 2022-2023

(GT2018-015)

La Ville de Deux-Montagnes demande des soumissions pour les collectes et le transport des matières résiduelles pour les années 2018-2019 et 2019-2020 avec option de renouvellement pour 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023.

La Ville de Deux-Montagnes prévoit également l'implantation de la collecte des matières organiques pour le printemps de l'année 2019.

Les documents d'appel d'offres sont disponibles par l'intermédiaire du Système Électronique d'Appel d'Offres (SEAO), à l'adresse suivante : www.seao.ca. Des frais peuvent être exigés par le SEAO pour l'obtention des documents.

Toute soumission doit être accompagnée d'une garantie de soumission, sous forme d'une lettre de garantie irrévocable ou d'un cautionnement de soumission, d'un montant égal à 10% de la valeur totale de la soumission, valide pour une période de 90 jours suivant l'ouverture des soumissions.

Les soumissions sous enveloppes scellées (1 original et 2 copies) portant la mention « Collecte et transport des matières résiduelles (GT2018-015) » et adressées au soussigné, seront reçues <u>jusqu'à onze heures (11h), heure locale, jusqu'au 4 septembre 2018</u>, à l'adresse suivante :

Ville de Deux-Montagnes A/S M. Jacques Robichaud, greffier 803, chemin d'Oka Deux-Montagnes (Québec) J7R 1L8

L'ouverture des soumissions se fera publiquement le **4 septembre 2018**, à ou après onze heures (11h), heure locale, dans la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Deux-Montagnes, située au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes.

Le présent appel d'offres est assujetti à l'AQO, à l'ALEC et à l'AQNB.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie. La Ville de Deux-Montagnes n'est pas responsable de la distribution des documents d'appel d'offres par le SEAO et il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'il détient tous ces documents avant de déposer leur soumission.

Donné à Deux-Montagnes, ce 8 août 2018

Jacques Robichaud Avocat, o.m.a. Directeur des services juridiques et greffier